

ASSURANCE AMATEUR – BULLETIN D'HADÉSION

A renvoyer avant le 01 mars 2022

Assurée auprès de
AVIVA ASSURANCES
M. CATHALA, M. FOIX et M. CRABOS
BP 142 - 30 Rue des Cordeliers - 40003 MONT DE MARSAN

Cette assurance ne couvre que les risques des amateurs qui participent à des jeux taurins ou encierros déclarés à la FFCL, en aucun cas elle ne vous dispense de votre assurance de responsabilité civile d'organisateur. Nous vous conseillons d'en informer votre assureur habituel.

Elle ne concerne que les spectacles de Course Landaise se déroulant dans des arènes homologuées ou des arènes en grilles homologuées ou dans la rue pour les encierros.

Je soussigné, Madame, Monsieur,

Président(e) de l'Association

de

TARIFS : VOIR AU VERSO

Dates et heures	LIEU	Ganaderos Chef de cuadrilla	Responsable Course	Montant de la cotisation

Fait à : le : /_/_//_/_/ 20/_/_/ Signature :

Si notre organisation vous intéresse, retournez ce bulletin à la FFCL, accompagné de votre règlement (chèque ou CCP à l'ordre de la FFCL sans autre indication) avec votre déclaration de course.

Prière de retourner le présent bulletin en COCHANT L'OPTION ÉTENDUE à :

OPTION 1

OPTION 2

OPTION 3

OPTION 4

ASSURANCE AMATEUR

GARANTIES	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3	OPTION 4
CAPITAL DÉCÈS	15 000 €	20 000 €	25 000 €	30 000 €
CAPITAL INFIRMITÉ BAREME INFIRMITÉ FRANCHISE RELATIVE	20 000 € Contractuel 5%	35 000 € Contractuel 5%	40 000 € Contractuel 5%	50 000 € Contractuel 5%
INDEMNITÉ JOURNALIÈRE FRANCHISE	25 € ABSOLUE DE 15 JOURS			
FRAIS DE SOINS AVEC EXTENSION AUX PROTHÈSES DENTAIRES	A concurrence de 1 525 €, en complément de tout RO et autre régime de prévoyance y compris les organismes mutualistes.			
Cotisation TTC par intervache	150 €	360 €	480 €	560 €
Cotisation TTC par encierro	225 €	540 €	720 €	840 €

IMPORTANT

Votre association est l'organisatrice d'une Course Landaise ou d'un spectacle taurin.

Elle doit à ce titre avoir souscrit, auprès d'un Assureur, une police de RESPONSABILITÉ CIVILE.

Nous vous conseillons de vérifier que votre contrat précise clairement la nature du spectacle, que les plafonds de garanties soient suffisants, que les dommages aux biens ou immeubles confiés soient également garantis (en cas d'incendie notamment).

Les acteurs titulaires d'une licence en cours de validité délivrée par la FFCL, sont assurés par AVIVA et par la MUTUELLE DES TOREROS.

En revanche, il est important de rappeler aux amateurs, par l'intermédiaire du speaker, que leur intervention dans l'arène est à leurs risques et périls. Vous devez indiquer clairement que seulement leurs garanties personnelles peuvent réparer leur préjudice.

Nous vous rappelons que votre Responsabilité Civile ne couvre en aucun cas les dommages matériels ou corporels dont pourraient être victimes les intervenants dans l'arène (acteurs licenciés FFCL ou amateurs).

Nous avons cependant négocié des garanties contractuelles auprès de notre assureur en faveur des amateurs.

Nous ne pouvons que vous conseiller de souscrire à l'une des 4 options exposées ou une garantie similaire auprès de votre assureur habituel.

Nous vous recommandons cependant de ne jamais faire état de ce contrat pour inciter les amateurs à descendre dans l'arène.